



Photo d'identité
(obligatoire)

L'INSCRIPTION VALIDE LA PARTICIPATION IMPERATIF AU SPECTACLE DU
24 MAI 2025, ET AUX FRAIS LIÉS À CE DERNIER.

Prénom:.....Nom:.....Année de naissance:.....Age:.....

Adresse:.....

Téléphone :.....

Mail(majuscule):.....

Comment avez-vous connu Feel Dance?.....

JE SOUSCRIS À UNE ANNÉE D'INSCRIPTION DU 9 SEPTEMBRE 2024 AU 22 JUIN 2025 POUR UN COURS PAR SEMAINE DE HORS VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS:

LUNDI à Châtenay-Malabry (167 Av de la Division Leclerc)

- 19h30 à 20h30 Cardio Dance
- 20h30 à 21h30 Street Contemp'

MERCREDI à Sceaux (9 Rue Michel Voisin)

- 14h à 15h Initiation à la danse (2018-2017)
- 15h à 16h Eveil à la danse (2020-2019)
- 16h à 17h Danse clip (2016 à 2014)
- 17h à 18h Danse clip (2013-2012 ans)
- 18h à 19h Danse clip (2011-2010 ans)
- 19h à 20h Danse (avant 2009)

MERCREDI à Châtenay-Malabry (167 Av de la Division Leclerc)

- 18h30 à 19h30 Cardio Dance
- 19h30 à 20h30 Hit Dance
- 20h30 à 22h Street Jazz (Confirmé) durée 1h30: +40 euros

JEUDI à Châtenay-Malabry (167 Av de la Division Leclerc)

- 19h à 20h Ragga Dancehall
- 20h à 21h Hip Hop
- 21h à 22h Ragga Dancehall

SAMEDI à Châtenay-Malabry(167 Av de la Division Leclerc)

- 10h à 11h Cardio Dance
- 11h à 12h Street Jazz (intermédiaire)

JE SOUHAITE EFFECTUER UN SECOND COURS PAR SEMAINE DURANT CETTE PÉRIODE:
(limité à deux cours supplémentaires, sous réserve de place disponible) :.....

JE PROFITE DE L'OFFRE PARRAIN/FILLEUL: VOUS COOPTEZ UN NOUVEL ADHÉRENT ET VOUS BÉNÉFICIEZ DE 10 EUROS DE MOINS CHACUN.
NOM DU FILLEUL ET DU PARRAIN.....

VOUS DÉCLAREZ AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES INFORMATIONS SUIVANTES ET LES ACCEPTEZ:

- J'accepte les conditions générales et règlement intérieur de Feel Dance

-Je déclare posséder une assurance responsabilité civile

-Je déclare être en bonne santé et je m'engage à fournir un certificat médical au plus tard lors de la première semaine de cours

-Je suis consciente que certaines photos ou vidéos prises dans le cadre de Feel Dance, pourront être utilisées par l'association

-Je déclare qu'après mon premier cours d'essai, le (si le champs n'est pas rempli l'inscription est définitive), sauf notification par mail le jour même, mon inscription est ferme et définitive et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Fait le:

SIGNATURE

"lu et approuvé, bon pour accord"

Article 1 : domaine d'application

Le présent règlement s'applique à tous les danseurs de Feel Dance situé à Sceaux et Châtenay Malabry. Toute inscription ou participation aux activités proposées en vaut acceptation sans réserve.

Article 2 : inscription aux cours de danse

Les forfaits sont valables pour la saison en cours (septembre à juin) et sont incessibles, non remboursables.

L'école se réserve le droit de refuser toute inscription ou réinscription sans justification.

Article 3 : assurances et certificat médical

Les élèves doivent être couverts par une assurance responsabilité civile et doivent présenter un certificat médical durant la première semaine de cours et ce chaque année.

Article 4 : tarifs, règlement des cours et planning

Le montant des prestations est défini chaque année et est dû individuellement pour une saison complète (de septembre à juin) sans report sur la saison suivante. Le tarif avantageux des forfaits est lié à l'engagement sur la période entière et ne peut en aucun cas être associé à un nombre de cours uniforme, mais il tient compte des vacances et jours fériés. L'absence au(x) cours de danse n'entraîne pas de remboursement partiel ou total du paiement effectué.

Article 5 : hygiène, tenue vestimentaire et chaussures

L'élève est prié d'avoir une tenue vestimentaire appropriée, correcte et propre dans le respect d'autrui. De même, il est demandé d'utiliser une paire de chaussures de rechange spécifiquement dédiée à la salle de danse (pas de chaussures ayant marché sous la pluie ou dans la boue...)

Article 6 : propreté des lieux et respect du personnel

Il est expressément demandé aux élèves de quitter les lieux de cours rapidement, l'établissement devant fermer ses portes à 22h pile, le lieu doit être vide moins de 10 minutes après la fin du cours du dernier cours pour permettre de libérer le personnel de l'établissement à 22H précise.

Article 7 : sécurité, pertes ou vols

Toute personne étrangère à un cours de danse ne sera pas admise dans la salle, sauf autorisation donnée par le professeur ou la direction. Les locaux utilisés ne sont pas surveillés. L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des effets personnels de l'élève y compris dans les vestiaires.

Article 8 : substances illicites et alcool

L'introduction ou consommation de substances illicites et de boissons alcoolisées, pendant les cours de danse et toutes activités organisées par l'école, est prohibée.

Article 9 : respect et discipline

Chacun veillera à arriver à l'heure et à avoir un comportement correct vis-à-vis de ses condisciples. Les téléphones doivent être éteints ou mis sur silencieux durant les cours.

Aussi, les élèves attendant le début de leurs cours devront également veiller à ne pas déranger la fin du cours précédent.

Article 10 : respect de son inscription

L'élève s'engage à n'assister qu'au(x) cours qu'il a choisi sur le formulaire d'inscription, sauf cas exceptionnel vu avec la direction pour un essai de cours par exemple.

Le cas échéant, un élève assistant à un cours qui n'est pas le sien, sans en avoir préalablement averti la direction, se verra demandé, le règlement d'une cotisation annuelle pour le cours.

Article 11 : professeur absent ou cours annulé

En cas d'absence du professeur, l'école fera tout son possible pour prévenir les élèves dans les meilleurs délais par téléphone, par e-mail ou à défaut par affichage sur les portes des locaux. Il est donc important que chacun ait rempli de manière complète la fiche d'inscription en début de saison et l'élève en est responsable. Dans la mesure du possible, une solution de remplacement (autre date ou autre professeur) pourra être proposée par l'école, sauf en cas de force majeure (conditions météo, locaux inutilisables, pandémie, etc.).

Article 12 : enfants et responsabilité des parents

Les personnes accompagnant les mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Le professeur et l'école ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours de ces derniers à l'intérieur et en dehors de l'école. Il est donc obligatoire que les parents soient présents dès la fin des cours de leurs enfants.

Article 13 : spectacles, soirées, démonstrations

L'école peut proposer au fil de l'année des soirées dansantes, des animations à l'intérieur ou l'extérieur de l'école ainsi qu'un ou plusieurs spectacle(s). Tous les élèves sont invités à y participer sur la base du volontariat, mais la préparation de chorégraphies pour ces événements fait partie intégrante des cours. Dans certains cas, les élèves seront amenés à acheter leur costume cela engendre donc, des frais qui s'ajouteront au prix des cours. Une participation financière vous sera donc demandée.

Article 14 : informations CNIL et droit à l'image

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, auprès de la direction. Votre adresse e-mail permettra de vous tenir informé des activités, du programme de Feel Dance ou d'éventuelles modifications dans l'emploi du temps. C'est un outil pratique et moderne que nous engageons nos élèves à utiliser. Dans la même lignée, nous allons communiquer toute l'année avec des groupes Whatsapp; merci de télécharger l'application pour suivre les informations de l'école.

Lors de ses activités, l'association pourra être amenée à prendre des photographies ou à filmer les personnes présentes. La participation à ces activités vaut accord implicite à l'utilisation de ces images à des fins de promotion de l'école sur tout support.

Article 15 : informations jours fériés et vacances scolaires.

Durant les jours fériés, les cours ne sont pas dispensés et pas rattrapés. Les cours ne sont pas dispensés durant les vacances scolaires de la zone C.

Article 16 : Pandémie

En cas de confinement, ou de pandémie, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Feel Dance s'engage à répondre au mieux à cette situation dans la mesure du possible. (cours dispensés par visio, dans les parcs, arrêt temporaire, réunir plusieurs cours sur un seul et même horaire ou cours à distance une semaine sur deux.....)

La pandémie, le confinement sont des cas de forces majeurs indépendants de l'école, aucun remboursement ne pourra être demandé.